

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ DE TOURS
Séance du 16 juin 2025**DÉLIBÉRATION n°2025-50**

Le conseil d'administration s'est réuni le lundi 16 juin 2025 en séance plénière, sur convocation du Président de l'université, adressée le vendredi 6 juin 2025.

Point de l'ordre du jour :

2.1. Compte-rendu du conseil d'administration du 5 mai 2025

.....

Vu le code de l'éducation,
Vu les statuts de l'université de Tours,

Exposé de la décision :

Sans objet

Proposition de décision soumise au conseil :

- approbation du compte-rendu du conseil d'administration du 5 mai 2025.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la présente décision, comme suit :

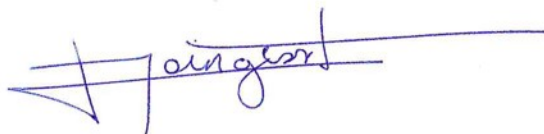
Nombre de membres constituant le conseil : 36	DÉCOMPTE DE VOIX
Nombre de membres en exercice : 36	Abstentions : 0
Quorum : 18	Votants : 29
Membres présents : 22	Blanc(s) ou nul(s) : 0
Membres représentés : 7	Votes exprimés : 29
Total des membres présents et représentés : 29	Majorité requise : 15
	Pour : 29
	Contre : 0

Pièce jointe :

- compte-rendu du conseil d'administration du 5 mai 2025.

Fait à Tours,

[SignatureField#1]



**COMPTE-RENDU
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ DE TOURS**

Séance du 5 mai 2025

Membres présents

Philippe ROINGEARD, Président de l'Université ;

Gilbert MAKASSY, chef de la Division de l'enseignement supérieur au Rectorat de l'académie d'Orléans-Tours, représentant M. le Recteur ;

Evelyne FOUQUEREAU ; Arnaud GIACOMETTI ; Elisabeth HUGUET ; Emmanuelle HUVER ; Patrick LAFFEZ ; Olivia ROBIN-SABARD ;

Alain BIDEAU ; Sandrine DALLET-CHOISY ; Mickaël DAVID ; Marine MIQUEL ; Audrey OUDIN ; Marie-Pierre ROURE-HORARD ; Hovig TER MINASSIAN ; Delphine THOMAS-TAILLANDIER ;

Claude-Emmanuel BOUDET ; Laëtitia LOPES-BRULE ; Julien MEUNIER ; Emmanuel THIBAUT ;

Manon GOUREAU ; Titouan HERISSE ; Maxime LEGRAND ;

Anne BESNIER ; Thierry CHAILLOUX ; Christelle CHARLOT ;

Ont donné procuration :

- Mme Christelle BECDELIEVRE à M. Philippe ROINGEARD
- Mme Lucie CLARYSSE à M. Philippe ROINGEARD
- Mme Gwenaëlle BAUDET à M. Claude-Emmanuel BOUDET
- M. Christophe MAURIAC à M. Claude-Emmanuel BOUDET
- M. Valerian BOUCHER à Mme Laetitia LOPES-BRULE
- M. Daniel MIRZA à Mme Elisabeth HUGUET
- Mme Pauline ANDRAULT à M. Hovig TER MINASSIAN

Participaient à titre consultatif :

Véronique ABASQ, Vice-présidente chargée de la santé et de l'accompagnement social des étudiantes et étudiants ; Daniel ALQUIER, Vice-président chargé de la recherche ; Stéphanie CARREZ, Vice-présidente chargée de la formation ; Alexis CHOMMELOUX, Vice-président chargé de la vie étudiante, de la vie de campus, de la culture et du sport ; Emmanuel NERON, Vice-président du Conseil d'administration, chargé des moyens, des emplois et de l'immobilier ; Claude OPHELE, Vice-présidente chargée des relations humaines, du dialogue social et des affaires juridiques ; Olivier PICHON, Vice-président chargé de la transition écologique et sociétale ; Laurence TACONNAT, Vice-présidente chargée de l'égalité femmes-hommes, de la lutte contre les discriminations et du handicap ; Patrick VOUREC'H, Vice-président chargé des sciences avec et pour la société et des écoles doctorales ;

Pierre GABETTE, Directeur général des services ; Jérôme BARRÈRE, Directeur général des services adjoint et Directeur des affaires juridiques et du patrimoine ;

Denys BRAND, Directeur de l'UFR sciences pharmaceutiques ; Samuel CALLÉ, Directeur de l'IUT de Blois ; Jean-Charles LE BUNETEL, Directeur de l'IUT de Tours ; Concetta PENNUTO, Directrice du CESR ; Arnaud RIVIERE, Directeur de l'IAE Tours Val de Loire ; Olivia ROBIN-SABARD, directrice de l'UFR droit, économie et sciences sociales ; Thomas SIGAUD, Directeur de l'UFR arts et sciences humaines ;

Yoann CANOY, Directeur des affaires financières ;

Cloé FREULON, représentante de la Direction des affaires juridiques et du patrimoine ;

Le quorum étant acquis, M. le Président ouvre la séance.

M. le Président propose qu'un ou une secrétaire de séance soit désigné par le conseil d'administration. Sandrine DALLET-CHOISY, candidate, est désignée secrétaire de séance.

1. INFORMATIONS GENERALES

1.1. Informations par le Président

➤ Note d'orientation stratégique

M. le Président informe le Conseil d'administration que cette séance sera l'occasion de présenter le projet que l'équipe présidentielle et lui-même souhaitent porter pour l'établissement. Il émane d'une volonté de formuler un projet ambitieux sur tous les points pour l'université de Tours, à travers un document synthétique qui sera soumis au vote du Conseil d'administration et porté à la connaissance de toutes et tous au sein de la communauté universitaire. La note d'orientations stratégiques sera présentée au Conseil académique du 6 mai 2025 ainsi qu'aux responsables administratifs et responsables de services. Elle a fait l'objet d'une présentation en Conseil des directeurs de composante. La note d'orientations stratégiques est un document qui engage l'équipe présidentielle, et permettra à celle-ci de rendre des comptes aux conseils centraux sur les projets réalisés au cours du mandat.

La note d'orientations stratégiques est accompagnée de lettres de missions pour chacun et chacune des vice-présidents et vice-présidentes, constituant une nouveauté que l'équipe présidentielle a souhaité mettre en œuvre à la suite de conseils donnés en ce sens lors de la formation des nouveaux présidents et présidentes d'université dispensée par France Université. M. le Président souligne qu'Anna FEKETE, vice-présidente étudiante, est élue par le Conseil académique, et c'est donc au vote de cette instance que sera soumise sa lettre de mission.

Cette note d'orientations stratégiques est le fruit du travail de l'ensemble de l'équipe présidentielle. Elle rappelle en conclusion la nécessité d'allouer les moyens nécessaires à l'établissement afin que ce projet puisse prendre l'envergure souhaitée.

➤ Situation budgétaire

M. le Président rappelle au Conseil d'administration que la situation du budget de l'Etat est toujours très alarmante. Ce weekend, le gouvernement a envisagé un référendum sur le budget 2026, ainsi que la rédaction de lettres plafonds rédigées par chacun des ministères à l'horizon juillet 2025.

Concernant tout particulièrement l'enseignement supérieur et la recherche, le décret du 25 avril 2025 porte des annulations de crédits à hauteur de 3,1 milliards d'euros en autorisations d'engagement et 2,7 milliards d'euros en crédits de paiement. Si ces annulations ne devraient pas avoir un impact direct sur l'établissement, M. le Président rappelle qu'il faut être vigilant.

M. le Président annonce également au Conseil d'administration avoir reçu la notification initiale du ministère pour l'année 2025 le 2 mai, qui confirmerait la compensation intégrale du CAS Pension tout en restant très largement insuffisante pour répondre aux besoins de l'établissement.

➤ Conférence des élus

M. le Président rappelle au Conseil d'administration l'initiative prise par l'université d'organiser une conférence des élus, réunissant les députés et sénateurs de l'Indre-et-Loire et du Loir et Cher, les élus de la région de la métropole de Tours, de Agglopolys, des villes de Tours et de Blois, afin de les sensibiliser à la sous-dotation chronique de l'établissement et initier un mouvement de lobbying pour défendre l'établissement auprès du gouvernement.

Cette conférence des élus a conduit à la cosignature d'une lettre adressée au premier ministre et aux deux ministres de tutelle de l'établissement.

➤ Choose Europe for science

M. le Président informe le Conseil d'administration que le Président de la République réunissait ce 5 mai 2025 les présidents et présidentes d'université, commissaires européens, présidents et présidentes d'alliances européennes ainsi que la présidente de la Commission européenne afin d'évoquer la nécessité de défendre la science, dans la suite du mouvement Stand up for Science. L'objectif poursuivi est celui de soutenir financièrement l'arrivée de chercheurs, notamment états-uniens, et de les inciter à choisir l'Europe et la France en particulier pour venir poursuivre leurs recherches. Le Président de la République avait déjà communiqué sur la volonté d'investir 100 millions d'euros, et la Présidente de la Commission européenne a annoncé un investissement probable de 500 millions d'euros.

Le modèle choisi serait celui d'un co-financement, où les chercheurs seraient pris en charge à hauteur de 50% par l'Etat, le reste devant être financé par des financements extérieurs (les universités, les collectivités territoriales, ...).

A déjà été mise en place une plateforme nationale de l'ANR permettant le recensement des demandes de projets, qui doivent faire état des co-financements possibles et de leur lien avec les agences de programmation. L'ensemble de ces objectifs n'ont pas encore été clairement définis, et l'université devra se tenir informée.

➤ **Contrat d'objectifs, de moyens et de performance**

M. le Président informe le Conseil d'administration que le ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche a évoqué la création de nouveaux contrats d'objectifs, de moyens et de performance (COMP) avec une volonté de les rendre plus stratégiques. Est notamment envisagée la possibilité que les COMP représentent une très grande partie de la dotation versée aux établissements, voire l'intégralité de celle-ci. Il a notamment été évoqué l'idée d'associer les Contrats Plan Etat-Région (CPER) aux COMP.

Pour le moment, ces modalités ne concerneront que 10 universités des régions PACA et Nouvelle-Aquitaine dans le cadre d'une expérimentation. Une généralisation est envisagée dès 2026.

➤ **Clause de revoyure**

M. le Président rappelle au Conseil d'administration que le ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche avait annoncé une clause de revoyure de la loi de programmation pour la recherche (LPR), qui concernait pour mémoire trois volets : métiers de la recherche, financement public de la recherche et recherche partenariale publique/privée. Le 29 avril, les présidentes et présidents d'universités étaient invités par le ministre de l'Enseignement supérieur et de la recherche à échanger autour de ce projet. Il a rappelé à cette occasion l'état inquiétant des finances publiques, et a évoqué le rôle d'accélérateur de la LPR qui avait contribué à renforcer l'attractivité des métiers de la recherche, même s'il a signalé que des efforts restaient à réaliser.

➤ **Réforme de la formation initiale des professeurs**

M. le Président rappelle au Conseil d'administration que la réforme de la formation initiale des professeurs prévoit l'ouverture d'une licence pluridisciplinaire préparatoire au professorat des écoles et l'ouverture des concours de l'enseignement du premier et du second degré dès la fin de la licence 3. Est également prévue l'ouverture de deux années de master, pour lesquels les étudiants bénéficieront d'un statut d'élèves fonctionnaires et percevront une rémunération de 1 400 euros net par mois en première année puis 1 800 euros net par mois en seconde année. Ces réformes doivent être progressivement mises en place dès 2026. Afin de préparer cette réforme, M. le Président annonce la mise en place de groupes de travail au sein de l'établissement.

➤ **Réforme de lutte contre la désertification médicale**

M. le Président rappelle que dans le cadre de la lutte contre les déserts médicaux, plusieurs options sont actuellement envisagées. Notamment, est discutée l'ouverture d'une première année d'accès aux études de santé dans chaque département dès la rentrée 2026, soit dans un établissement public d'enseignement supérieur, soit au sein d'un autre établissement, et l'évolution du Parcours accès spécifique santé et de la Licence accès santé afin de mettre en place un modèle national et la possibilité de candidater après chaque année du cycle de licence. Ces informations n'intègrent pas de précisions sur les moyens qui seront mis en œuvre pour assurer ces réformes, et elles suscitent de nombreuses questions.

➤ **Candidatures ParcoursSup**

M. le Président présente brièvement le bilan des candidatures ParcoursSup, et fait état d'une hausse significative des candidatures (+9,16% par rapport à 2024), notamment dans les licences d'informatique (Tours), de sciences de gestion, de LAS sciences de la vie, de PASS et de psychologie.

➤ **DéTours de Sciences**

M. le Président souligne le succès de l'action DéTours des sciences, qui s'est déroulée le 25 avril dernier et a permis à des lycéens et des collégiens de la région de rencontrer des chercheurs de l'établissement et de participer aux animations qui étaient mises en place à cette occasion.

➤ **Mayotte**

M. le Président rappelle au Conseil d'administration qu'à la suite du cyclone ayant ravagé Mayotte, l'université de Tours avait envisagé l'accueil de certains étudiants. Toutefois, cette initiative n'avait pas pu se concrétiser. Afin toutefois d'apporter son soutien à l'université de Mayotte, l'université a fait don de 30 ordinateurs reconditionnés issus du parc informatique réformé de l'établissement.

M. le Président remercie l'ensemble des agents ayant participé à cette action, et notamment Thierry BROUARD, vice-président en charge du numérique, de l'intelligence artificielle et de l'audiovisuel et Bertrand BILLAULT, chargé de mission numérique responsable.

2. COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

2.1. Compte rendu du conseil d'administration du 10 mars 2025

M. le Président présente le compte-rendu du Conseil d'administration du 10 mars 2025.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité le compte-rendu du conseil d'administration du 10 mars 2025 par la délibération n°2025-27.

2.2. Compte rendu du conseil d'administration du 1^{er} avril 2025

M. le Président présente le compte-rendu du Conseil d'administration du 1^{er} avril 2025.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité le compte-rendu du conseil d'administration du 1^{er} avril 2025 par la délibération n°2025-28.

3. STRATEGIE DE L'ETABLISSEMENT

3.1. Note d'orientations stratégiques

M. le Président informe le Conseil d'administration que cette note fait suite à une récente demande de la Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'innovation publique (DGESIP) et du ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche. Ce document est l'occasion de rappeler la sous-dotation chronique de l'établissement, les difficultés de porter un projet d'établissement cohérent sans un soutien financier à la hauteur du nombre d'étudiants accueillis. La DGESIP et le ministère n'ont pas contredit l'établissement sur ce point, mais ont rappelé la difficulté d'envisager l'allocation de moyens supplémentaires à une université si cela conduisait à retirer ces moyens de la dotation d'une autre université. Ils ont toutefois laissé entendre une possible réévaluation de la dotation, à condition que l'université présente un document stratégique.

La note d'orientations stratégiques permet de mettre en cohérence le projet porté par l'équipe présidentielle et des projets existants structurants pour l'établissement : Loire Val Health, NEOLAiA, le PUI (Pôle universitaire d'innovations) et TEEPEE.

Loire Val Health, par la nature de l'appel à projet "ExcellenceS sous toutes ses formes", se doit d'être un projet structurant et transformant pour l'établissement. L'équipe présidentielle souhaite ainsi tirer parti de ce projet pour en faire un catalyseur et déployer une stratégie à l'ensemble de l'établissement, tirant bénéfice des synergies établies :

- Interdisciplinarité (outils développés dans le projets) ;
- Internationalisation (lien avec NEOLAiA) ;
- Lien avec les acteurs institutionnels et socioéconomiques (support de Loire Valley Innov') ;
- Diffusion des connaissances et recherche avec pour la société (lien avec Teepee).

M. le Président présente les 4 axes de ces orientations stratégiques :

- La formation et la recherche au cœur des enjeux de l'université ;
- Une université œuvrant pour l'accueil dans les meilleures conditions des étudiants comme des personnels ;
- La recherche et les formations pour affronter les grandes transitions ;
- Associer les différents acteurs dans la mise en œuvre de ce projet.

Ces 4 axes se déclinent en 15 actions et la note fait état des besoins indispensables de financement pour les réaliser.

➤ **Axe 1 : Formation et recherche au cœur des enjeux de l'université**

La première action de l'axe 1 s'intitule « L'interdisciplinarité comme signature en formation et en recherche » et vise à :

- Développer des parcours de formations et des recherches interdisciplinaires ;
- Mettre en place « l'incubateur de l'interdisciplinarité » ;
- Expérimenter des formations interdisciplinaires & double cursus ;
- Développer de nouvelles doubles licences et « parcours enrichis », via une offre modulaire.

La deuxième action de l'axe 1 s'intéresse à « L'internationalisation pour une meilleure visibilité », et vise à :

- S'appuyer sur l'alliance NEOLAïA ;
- Permettre la Labellisation Erasmus Mundus de plusieurs Masters : Master en Entomologie (ISSF); Master sur les Sciences du Langage & Troubles de l'Inclusion dans la Société ;
- Envisager la labellisation Erasmus Mundus de nouveaux masters.

La troisième action de l'axe 1 vise à développer « Des liens avec les partenaires socio-économiques et la société civile à travers :

- Le projet TEEPEE, la(les) Boutique(s) des Sciences, la Passerelle des savoirs, les PUFR ;
- Le développement des missions d'étudiants en lien avec les problématiques de la société civile et la transition écologique et sociétal ;
- Le projet Loire Valley Innov' : transferts de technologies, entrepreneuriat et renforcement des liens avec le monde socio-économique ;
- Les ressources comme Bio3, Plateformes, CER, Living Lab.

La quatrième action de l'axe 1 encourage à renforcer « Les liens avec les acteurs institutionnels au bénéfice du territoire » à travers plusieurs outils :

- Le schéma métropolitain Tours Campus 2030, la convention avec la ville de Tours et Agglopolys ;
- La convention de coordination territoriale ;
- La conférence biannuelle des élus.

La cinquième action envisage le développement « d'un partenariat structurant avec le CHU de Tours », en s'appuyant sur des structures déjà existantes :

- Les 6 UMR Université de Tours et INSERM, l'UMS ASB Université de Tours, l'INSERM et le CHU ;
- Medisim, pour la formation initiale et continue.

La sixième action envisage de développer « Des modalités de formation diversifiées en lien avec les attentes des étudiants et des milieux socio-professionnels, à travers le développement :

- De relations avec les acteurs socio-économiques et du suivi de l'insertion professionnelle des diplômés, d'un socle de connaissances solides permettant l'acquisition de compétences nouvelles au fil des transitions professionnelles ;
- D'une politique d'innovation pédagogique qui intègre des approches novatrices, tout en veillant à leur cohérence avec les enjeux éducatifs ;
- Du CMA (compétences des métiers d'avenir) autour des métiers de l'électronique et de l'énergie ;
- D'une politique de formation par apprentissage en collaboration avec le CFA des universités Centre-Val de Loire et les CFA de branches partenaires ;
- Du doctorat en alternance.

➤ **Axe 2 : Une université œuvrant pour l'accueil dans les meilleures conditions des étudiants comme des personnels**

La première action de l'axe 2 vise à permettre de « Favoriser la réussite des étudiants en licence » en :

- Approfondissant et développant l'accompagnement des étudiantes et des étudiants en s'appuyant sur les dispositifs existants (directeurs des études et Escalier pour les licences de droit commun, actions de la MOIP) ;
- Renforçant et systématisant les actions d'information à destination des lycéens et des lycéennes (cartographier les dispositifs existants, favoriser le développement des liens entre secondaire et supérieur y compris en s'appuyant sur des actions SAPS) ;
- Allant vers une généralisation du tutorat et des dispositifs d'aide entre pairs ;
- Mettant en place des critères de pilotage des formations en concertation avec les composantes.

La deuxième action de l'axe 2 envisage de mettre au cœur de la politique de l'établissement « La qualité de vie étudiante et de campus » à travers :

- Le déploiement du service de santé étudiante ;
- Les cellules d'écoute contre les violences, les harcèlements, les discriminations et les violences sexistes et sexuelles ;
- Le développement des dynamiques associatives ;
- Le renforcement de travail avec les acteurs du territoire et les partenaires académiques afin de favoriser le développement d'une politique cohérente en matière d'infrastructures sportives et culturelles ;
- La mise en place et suivi du plan d'actions visant à considérablement renforcer le contrôle et la sincérité de l'engagement des associations contre les actes malveillants susceptibles de survenir dans le cadre d'événements festifs étudiants.

La troisième action vise à faire de « La santé étudiante un vecteur de réussite étudiante », notamment à travers :

- L'accompagnement d'actions développées par le SSE, autant sur le volet soins que sur celui de la prévention : la santé mentale, la vie affective et sexuelle et la prévention des conduites à risque sera un axe de travail important ;
- Une meilleure inclusion des étudiantes et étudiants à besoins spécifiques, en renforçant les liens entre le SSE et les composantes ;
- Le projet Atypie-Friendly, pour le développement des démarches innovantes portées par des valeurs communes, comme l'égalité des chances ;

La quatrième action de l'axe 2 vise à permettre « L'inclusion des étudiants et personnels pour contribuer à une meilleure qualité de vie au travail et dans les études » en :

- Mettant en œuvre les plans d'actions de prévention des violences sexistes et sexuelles (VSS), et de lutte contre toute forme de discrimination ;
- Poursuivant le Schéma directeur handicap ;
- Redéfinissant les objectifs et le fonctionnement des cellules d'écoute.

➤ **Axe 3 : Recherches et formations pour affronter les grandes transitions**

La première action de l'axe 3 vise à « Cartographier nos activités directement en lien avec la transition écologique et sociale » en :

- Etablissant une cartographie des actions de recherches et des formations, en lien avec les enjeux des transition écologique et sociétale.
- Valorisant mieux la production et la transmission des connaissances.
- Communiquant en dehors de l'université sur l'expertise et l'implication de l'UT sur ces questions sociétales.

La deuxième action de l'axe 3 tend à mettre « La transition écologique et sociale au cœur de notre activité » en s'appuyant sur différents outils :

- L'agenda stratégique de transformation écologique et sociale (ASTRES) et le Plan université de mobilités (PLUM) ;
- Le Schéma directeur des énergies et le Schéma pluriannuel de stratégie immobilière.

La troisième action de l'axe 3 s'intéresse à « l'intelligence artificielle et la transition numérique » et porte :

- Une réflexion sur l'usage de l'IA, tant en enseignement et en recherche que dans nos fonctions supports ; cadre d'application éthique (charte).
- Une politique cohérente d'infrastructures.
- Une réflexion sur 3 axes : sobriété numérique, souveraineté (données, applications) et cybersécurité.
- Le développement d'une charte de la formation à distance et d'espaces d'innovations pédagogiques.

➤ **Axe 4 : Associer les différents acteurs dans la définition et la mise en œuvre du projet**

La première action de l'axe 4 s'attache à « Mieux associer composantes et unités de recherche au déploiement de projets stratégiques » :

- En développant les dialogues de gestion et de stratégie avec les directrices et directeurs de composantes.
- En développant les dialogues de gestion avec les directions des unités de recherche.
- En identifiant les données et indicateurs via le Système d'Informations Décisionnel.
- En mettant en œuvre avec l'appui des services centraux et communs, des personnels en composantes et dans les unités de recherche.

La seconde action de l'axe 4 prévoit « Un projet partagé avec l'ensemble des acteurs de l'université, dans un dialogue constant » :

- En développant un dialogue social constructif via les instances spécialisées ;
- En instaurant des groupes de travail, des rencontres informelles avec les syndicats et les organisations représentatives de personnels et des étudiants ;
- En engageant une simplification des processus administratifs, dans le respect des règles juridiques.

➤ **Les financements : leviers d'actions indispensables pour mettre en place la stratégie de l'établissement**

La note d'orientations stratégiques rappelle d'une part le besoin de financement de l'établissement pour mener à bien les projets, avec des effectifs étudiants en croissance et une subvention pour charge de service public qui reste de plus de 1 110€ par étudiant en dessous de la moyenne nationale. Les ressources hors subvention pour charge de service public restent dynamiques mais doivent être renforcées.

D'autre part, la note rappelle le soutien de l'entretien et du renouveau du parc immobilier dans un contexte de dévolution immobilière. L'université a besoin d'investir 100M€ pour une économie estimée de 8,8Gwh pour un objectif de réduction totale de 13,2Gwh à l'horizon 2050. Le schéma pluriannuel de stratégie immobilière s'appuie également, sur le contrat de plan Etat-région établi sur la période 2021-2027 et dresse un état des besoins des financements nécessaires dans le cadre d'un prochain CPER (85,78M€, dont 66M€ pour le site des Tanneurs).

➤ **Discussions**

Emmanuelle HUVER remercie M. le Président et l'équipe présidentielle pour l'envoi de ce document en amont de la présentation qui vient d'être réalisée auprès du Conseil d'administration. Elle souligne l'importance de se doter d'une telle note stratégique pour échanger avec les acteurs qui la sollicite, et admet la pertinence de sa production.

Elle indique que le collectif « L'Université Ensemble » souhaite toutefois souligner qu'il est difficile de faire part des demandes de précisions et de propositions dans le cadre d'un Conseil d'administration. Le collectif s'interroge sur le statut du document, de sa durée, et de l'éventualité de pouvoir proposer des ajouts et des modifications. En effet, Mme Emmanuelle HUVER précise que le document doit être voté au Conseil d'administration ce jour, ce qui apparaît à son sens contradictoire avec l'axe 4 proposé visant à associer les différents acteurs dans la définition et la mise en œuvre du projet. Elle indique que s'il s'agit d'une initiative de l'équipe présidentielle, rien ne s'oppose à ce que l'établissement prenne le temps d'en discuter collégialement avec l'ensemble de la communauté universitaire. Elle souligne que les différents projets sur lesquelles s'appuient les orientations stratégiques proposées ont pu voir le jour en raison d'une mobilisation collective.

Elle précise enfin que seule une démarche horizontale témoigne d'une volonté d'inclusion de toutes et tous dans la définition de ce document qui engage l'établissement.

M. le Président rappelle que cette note d'orientations stratégiques n'a pas pour objet de prendre des décisions. Ces décisions ultérieures nécessaires à la mise en œuvre des actions, qui engageront certaines dépenses pour l'établissement, feront nécessairement l'objet d'échanges en amont des conseils. La note d'orientation

stratégiques associe des projets existants avec un projet que l'équipe présidentielle a porté lors de la campagne d'octobre dernier.

S'il est proposé au Conseil d'administration de se prononcer sur ce document, c'est afin qu'il ait un poids plus conséquent auprès du ministère lorsqu'il lui sera communiqué pour appuyer une demande de révision de la subvention pour charges de service public. Il est important de voter au plus vite ce document afin de permettre cette révision au plus vite.

Arnaud GIACOMETTI précise que lors de la précédente mandature, les grands projets de l'établissement n'ont pas été présentés pour la première fois dans leur version déjà finalisée 15 jours avant leur validation par le conseil d'administration. Ces projets ont fait l'objet de groupes de travail réunissant l'ensemble des représentants de l'établissement.

M. le Président précise que ce qui est aujourd'hui soumis au vote du conseil n'est qu'un cadre général. Par exemple, la mise en œuvre d'une double formation nécessitera d'interroger les composantes et de soumettre ces propositions aux votes de chaque conseil concerné.

M. le Président précise que cette note a été demandée sans délai à l'établissement.

Arnaud GIACOMETTI indique qu'un calendrier restreint imposé par le ministère pour définir une politique d'établissement n'est pas acceptable. Cela conduit l'établissement à devoir faire adopter un document sans passage préalable dans les instances habituelles telles que le CSA ou le Conseil académique. Il témoigne d'une gêne dans le processus adopté.

Arnaud GIACOMETTI souligne également que ce document n'aborde pas des sujets pourtant fondamentaux pour l'établissement : la formation des enseignants du primaire et du secondaire, ou encore la modification des COMP. Il indique se montrer inquiet sur ces deux sujets.

M. le Président rappelle que les points mentionnés par Arnaud GIACOMETTI ne relèvent pas d'une décision de l'établissement et sortent par conséquent de la discussion relative à la note stratégique. Le ministère a sollicité de l'université un document léger, permettant de prendre ultérieurement des décisions rapides. L'ajout dans le document présenté de la question de la formation des enseignants du premier et du second degré n'apparaît pas pertinent dans la mesure où l'université ne connaît pas encore les conséquences de cette réforme.

Emmanuelle HUVER précise qu'elle ne souhaite pas que chaque mot soit pesé, mais uniquement qu'il soit possible d'engager une discussion sur l'ensemble comme cela avait été fait précédemment pour les projets structurants de l'établissement. Elle indique comprendre qu'il s'agit d'un projet présidentiel, mais souligne l'importance selon elle d'associer les agents à la définition du projet et non uniquement à sa mise en œuvre.

Arnaud GIACOMETTI souhaite donner un exemple supplémentaire de ce qui ne figure pas dans la note d'orientations stratégiques alors que cela apparaît comme essentiel : le terme de soutenabilité. Ce faisant, il souligne que la demande du ministère pose question, et s'inquiète qu'une note de quinze pages sans critères précis puisse fonder une négociation de la subvention pour charges de service public de l'établissement.

M. le Président indique que si cette notion est indéniablement importante, cela ne relève pas de la demande qui a été faite à l'établissement. La DGESIP a sollicité de l'établissement cette note mi-février, et l'université a aujourd'hui l'opportunité de la faire remonter avec un vote favorable du Conseil d'administration.

Hovig TER MINASSIAN souhaite intervenir au titre de la FSU. Il souligne que si le document a laissé le syndicat un peu perplexe, les réponses apportées par le Président ont permis de l'éclairer. Il indique que si c'est un vote sur le fond qui est sollicité du conseil d'administration, ce vote a déjà eu lieu au cours de l'automne lors des dernières élections universitaires. L'équipe présidentielle a en effet été élue sur un programme d'actions qui transparaît dans ce document. Il souligne à ce titre trouver significatif que le projet Loire Val Health soit mentionné en premier et que le dialogue social soit relégué à la fin. Il s'étonne également de la position de l'établissement quant à l'intelligence artificielle et sa participation parallèle à l'alliance Mistral.

Toutefois, la FSU peut comprendre que ce document ait été établi pour permettre de faire pression sur le ministère

M. le Président souligne une fois encore qu'il s'agit d'une note d'orientations stratégiques pour l'établissement, et que les projets portés n'auront pas la même dynamique si l'université n'obtient pas les financements nécessaires.

Thierry CHAILLOUX indique comprendre les remarques faites par les différents administrateurs quant à la collégialité de la construction, mais pressent l'urgence à répondre aux demandes qui ont été formulées dans le cadre de l'élaboration du budget national de l'année prochaine.

Il souligne qu'il est demandé aux administrateurs de faire remonter ensemble une problématique de financement de l'établissement, au-delà de leurs sensibilités politiques, comme les élus ont pu le faire lors de la Conférence des élus au début de l'année.

Julien MEUNIER souhaite intervenir sur cette notion d'urgence. Il indique que l'urgence, dont il précise qu'elle devient systématique, ne permet plus de mettre en place des processus démocratiques et engendre de la souffrance au travail.

Emmanuel NERON précise que cette note d'orientations stratégiques n'a pas pour objet de prendre des décisions, mais simplement des directions et qu'elle ne peut de ce simple fait engendrer de la souffrance au travail.

Marine MIQUEL précise qu'il est illusoire de penser que demander aux administrateurs de voter une note d'orientations stratégiques – qu'elle précise par ailleurs contraire aux valeurs qu'elle porte – permettra à l'établissement d'obtenir un financement plus important, puisque c'est oublier dans ce cas le sous financement structurel de l'université. Il s'agit également d'envisager le problème à la simple échelle locale alors que c'est une problématique que rencontrent de nombreuses universités. Elle indique qu'il lui apparaît plus logique de réfléchir à quelque chose de global au niveau de France universités.

Marine MIQUEL précise également, sur le fond du document, s'interroger sur la notion d'interdisciplinarité quand celle-ci semble conduire, in fine, à n'en favoriser qu'une seule.

M. le Président précise que le document ne remet pas en cause l'intérêt de chaque discipline mais vise au contraire à respecter et favoriser les projets dans chaque composante.

Marine MIQUEL indique qu'il est nécessaire de débattre dans les instances de l'université et les conseils de composantes plutôt qu'auprès du conseil des directeurs de composante.

Emmanuel NERON précise qu'il a été indiqué aux directeurs de composante que la mise en œuvre d'actions revenait aux composantes et aux unités de recherche sous la direction de leurs conseils. Il précise qu'une discussion stratégique aura lieu l'année prochaine, lorsque les projets auront fait l'objet d'arbitrages au sein des conseils de composante.

Anne BESNIER précise que si l'établissement souhaite que la région l'accompagne au plus près, il est nécessaire d'identifier les orientations stratégiques vers lesquelles l'université se tourne. Cela sera utile également dans le cadre des nouveaux contrats d'objectifs, de moyens et de performance. Les régions ne sont pas contre l'idée d'y être associées, mais ont besoin de se positionner quant aux aides qu'elles devront attribuer. Une telle note d'orientations stratégiques permettra une plus grande compréhension des projets de l'établissement.

Arnaud GIACOMETTI s'interroge sur les orientations stratégiques de l'équipe présidentielle en matière de formation des enseignants du premier et du second cycle.

Stéphanie CARREZ précise que cette question est complexe, et fait écho à des discussions qui sont toujours en cours. Une concertation est nécessaire avec le Rectorat et la Région, dans la mesure où l'université de Tours n'aura pas la main sur l'offre de formation qui sera proposée par l'INSPE, composante de l'université d'Orléans. Pour le moment, des incertitudes persistent sur la manière dont la réforme sera mise en œuvre.

Elle précise que connaître le positionnement de l'université de Tours sans connaître ce que vont devenir les sites de Fondettes et de Blois dans la mise en œuvre de la réforme n'est pas possible actuellement.

Arnaud GIACOMETTI souligne que si l'université de Tours n'avait pas défendu la nécessité de la création d'une composante de santé à l'université d'Orléans, celle-ci n'aurait pas vu le jour. Il demande si l'établissement souhaite aller vers des licences de professorat des écoles (LPE) pour l'ensemble des départements ou non, dans la mesure où cette décision impacterait fortement les licences disciplinaires. Il indique également qu'une LPE dans chaque département est un enjeu essentiel si on veut éviter à termes l'apparition de déserts scolaires à l'image des déserts médicaux (pour lutter contre cela, des formations de proximité sont essentielles en termes d'aménagement du territoire).

Philippe ROINGEARD précise que cette discussion n'a pas encore eu lieu ; c'est un enjeu des prochaines semaines, voire des prochains mois. La tardiveté de ces éléments n'ont pas permis leur prise en compte dans la note d'orientations stratégiques.

Evelyne FOUQUEREAU remercie l'équipe présidentielle pour le travail réalisé, qui n'est pas en rupture avec ce qui avait été précédemment mis en œuvre à l'université, ni avec les orientations pour lesquelles l'équipe a été élue lors des dernières élections. Si elle souligne qu'on peut s'étonner de l'urgence, elle précise que les débats autour de la formation des enseignants du premier et du second degré relèveront d'une autre temporalité et d'un autre lieu. Elle précise qu'il est nécessaire d'agir en collectif afin de pouvoir saisir une opportunité, et qu'il est important de se réunir autour de ces questions tout en renvoyant à plus tard la définition opérationnelle des orientations stratégiques votées lors de ce conseil.

Emmanuelle HUVER souhaite que le document mentionne qu'il s'agit d'un soutien à une demande de financement de l'Université, et qu'il vise à répondre à une demande du ministère.

Le Conseil d'administration approuve la note d'orientations stratégiques (27 pour, 4 contre, 1 abstention) par la délibération n°2025-29.

3.2. Lettres de mission des vice-présidents

M. le Président indique que l'équipe présidentielle a fait le choix de rédiger des lettres de mission pour les vice-présidents et les vice-présidentes, comme cela se fait dans d'autres établissements. Ces lettres de mission sont mises en cohérence avec la note d'orientations stratégiques.

Arnaud GIACOMETTI s'interroge sur la présentation réalisée quant au développement de l'intelligence artificielle. Il indique qu'il ne semble pas transparaître un regard critique des enjeux importants dans ce domaine : impacts environnementaux, impacts sociaux, impacts mentaux. Il déplore également l'absence d'évocation du schéma directeur du numérique, qui pourrait permettre de se donner des objectifs précis pour tendre vers une politique de sobriété.

Emmanuel Néron indique que figurent dans la lettre de mission du Vice-président en charge du numérique et de l'IA figurent les termes « prendre en compte les enjeux de la transition écologique et sociétale liés au numérique et à l'intelligence artificielle ».

3.3. Débat d'orientation budgétaire

Emmanuel NERON, vice-président du Conseil d'administration, chargé des moyens, des emplois et de l'immobilier présente le débat d'orientations budgétaires. Il rappelle que cet exercice est obligatoire et nécessaire. Le budget est élaboré conformément aux priorités et aux orientations définies par le conseil d'administration, en cohérence avec les dispositions du contrat pluriannuel d'établissement. C'est à cette fin qu'a lieu un débat au conseil d'administration sur les orientations générales pour la construction du budget 2026 ainsi que sur les engagements pluriannuels en cours et envisagés.

➤ Contexte et stratégie de l'établissement

Emmanuel NERON présente le contexte national entourant la réalisation du présent débat budgétaire. Il rappelle le ralentissement probable de l'activité en 2025 du fait d'une tension économique et financière mondiale, d'un PIB qui reste stable sur la période (1,3%) et d'une inflation projetée autour de 1,3% sur 2025 et 1,6% sur 2026. Plusieurs tendances émergent au niveau des universités à la suite des événements suivants :

- Réforme du système de l'allocation des moyens aux universités avec mise en œuvre en 2026 ;
- Expérimentation de nouveaux COMP, englobant la totalité de la subvention pour charges de service public pour les universités de la Nouvelle Aquitaine et de PACA ;
- Augmentation du nombre d'universités en déficit ;
- Mobilisation inédite des présidents d'universités en 2024 et 2025 pour alerter le gouvernement sur les risques financiers qui impacteraient l'activité et les projets.

L'établissement était également en attente de la notification initiale de la subvention pour charges de service public, laquelle a été transmise le 2 mai à l'établissement et confirmait la compensation du CAS pension et des mesures LPR.

S'agissant d'un contexte plus local, Emmanuel NERON rappelle la situation financière au 31 décembre 2024, et notamment un résultat excédentaire au 31 décembre 2024 mais une soutenabilité à moyen terme toujours préoccupante, une forte dépendance de l'université aux décisions de l'Etat et des dépenses progressant plus rapidement que les recettes. Notamment, il souligne l'importance de tenir compte de l'évolution des schémas stratégiques adoptés, qui doivent être mis en cohérence avec la note d'orientations stratégiques.

Il précise que la note d'orientations stratégiques de l'établissement témoigne d'une incertitude sur l'avenir du projet d'établissement, lequel n'a jamais été signé, dresse une perspective à moyen terme des projets et met en cohérence les schémas directeurs existants, les projets structurants et une trajectoire pour l'université. Cette note nécessitera une déclinaison opérationnelle pour accompagner les axes stratégiques.

Emmanuel NERON présente les effectifs étudiants de l'établissement :

- 31 872 d'étudiants toutes filières confondues ;
- 26 014 étudiants hors classes préparatoires aux grandes écoles et collegium santé.

L'évolution des effectifs totaux s'explique par une hausse continue des inscrits au Collegium santé (les inscriptions en CPGE sont en légère baisse en 24-25 comparé à l'année précédente). Les effectifs hors Collegium et CPGE semblent stables à la date d'observation par rapport à l'année précédente. Cette apparente stabilité cache toutefois des évolutions différentes par année de cursus avec, en 2024-2025 comparé à 2023-2024, une baisse des inscriptions en 2ème et 3ème années compensée par une hausse des inscriptions en 1ère et 4ème années (particulièrement en licence et master).

Emmanuel NERON met en perspective ces effectifs avec la subvention pour charges de service public (SCSP) par étudiant, et rappelle que le montant alloué à l'université de Tours est de 1 100€ par étudiant inférieur à la moyenne nationale. Pour l'année 2024, la différence est par exemple la suivante : 8 292€ par étudiant pour l'université de Poitiers et 8 764€ par étudiant pour l'université d'Orléans contre 7 151€ par étudiant pour l'université de Tours.

Emmanuel NERON précise que les charges de personnels sont quant à elles toujours en évolution, et représentent 186 555 K€ pour l'année 2024. Il précise qu'entre 2019 et 2024 près de 80% de la hausse de la masse salariale était contrainte par des mesures réglementaires nouvelles et exogènes. Sur cette période, il s'agit notamment :

- De la hausse de la valeur du point d'indice en juillet 2022 (+3,5%) ;
- Du rendez-vous salarial de juillet 2023 (dites mesures GUERINI).

Entre également en jeu la récurrence annuelle du glissement vieillesse-technicité. L'écart entre les dépenses de masse salariale et la part de masse salariale de la SCSP est passé de 15,2M€ en 2020 à 23,4M€ en 2024. Le ratio Dizambourg est de 81,6% en 2024, soit en deçà du seuil de vigilance (82%) et du seuil d'alerte (83%).

Emmanuel NERON précise que les recettes de formation rassemblent les droits d'inscription, la taxe d'apprentissage et la formation continue, et qu'elles restent bien supérieures à celles des autres universités similaires voisines.

Au 31 décembre 2024, le fonds de roulement de l'établissement atteint 31 882k€, et les restes à honorer représentent 45 367k€. La trésorerie totale est quant à elle d'un montant de 77 360k€.

Emmanuel NERON présente, sur ce fondement, les seuils prudentiels prévisionnels pour l'année 2025 :

- La trésorerie atteindra entre 90 et 100 jours de crédits de paiement, hors investissement. Pour rappel, le niveau à respecter est de 30 jours ;

- Le fonds de roulement atteindra entre 25 et 30 jours de crédits de paiement hors investissement, étant entendu qu'un jour représente 645k€. Pour rappel, le niveau à respecter est de 15 jours ;
- Le ratio des charges de personnel sur les produits encaissables atteindra entre 82 et 83%, étant entendu qu'un point représente 2,4M€. Pour rappel, le ratio à respecter doit être inférieur à 83%.

Emmanuel NERON présente les principales actions engagées en 2025 pour améliorer les orientations budgétaires. Il rappelle que des échanges avec le ministre chargé de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Philippe BAPTISTE, ont permis de rappeler les mesures prises par le passé et non compensées entièrement, de demander une compensation pérenne de l'augmentation du CAS pension, et de sensibiliser autour du sous financement spécifique de l'université de Tours. Les échanges avec le Directeur général de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle (DGESIP), Olivier GINEZ, ont permis de mettre en lumière l'activité et les projets menés au sein de l'université et d'aborder les enjeux financiers, avec un constat partagé que l'université de Tours était l'une des plus sous-dotées. Enfin, l'organisation d'une conférence des élus du territoire a été engagée réalisée afin de présenter les projets phares de l'université tout en démontrant le manque de ressources. A la demande des élus il a été acté une fréquence de 2 fois par an pour cette conférence. Cela a conduit à engager un travail commun sur le partage au niveau national des difficultés financières actuelles, des mesures d'urgence à opérer et du souhait d'intégrer l'expérimentation d'une refonte du modèle de dotation des universités.

➤ **Orientations proposées pour le BI 2026**

Emmanuel NERON rappelle les projets structurants du débat d'orientations budgétaires 2026, et notamment :

- PIA 4 Loire Val Health, avec un total conventionné de 11,8M€ pour l'ensemble des partenaires ;
- NEOLAiA, avec un total conventionné de 1,655M€ ;
- NEOLAiA ANR, avec un total conventionné de 1,150M€ ;
- PUI Loire Valley Innov' ;
- A-CVL (ASDESR), avec un total conventionné de 1,963M€ ;
- Digital FCU ;
- PAT MAT ;
- CMI Quantique, avec une subvention totale de 766,2k€ ;
- TEEPEE, avec un total convention de 1,2M€ pour l'ensemble des partenaires ;
- PRO3, avec un total conventionné de 2,5M€ ;
- PARM, avec un total conventionné de 3 512k€ ;
- COMP, avec un financement de 4 284k€ ;
- HAPPIs, avec une contractualisation en cours.

Certains projets sont en outre en cours de préparation ou en attente de résultats :

- ECOSNUM (AMI CMA) : 1.9M€ demandés répartis entre l'UT et les partenaires, en attente de réponse de l'ANR ;
- ET2E (Electronique et Technologie pour l'efficacité énergétique) : projet de type AMI CMA en cours de dépôt, budget maximum de 3M€ répartis entre le porteur et ses partenaires.

Emmanuel NERON présente les hypothèses faites en matière de dépenses. Concernant les dépenses RH, ont été pris en compte pour 2025 les projections ainsi que les ajustements réalisés au budget rectificatif n°1 et, pour l'année 2026, les projections tenant compte des mesures connues à ce jour et intégrant une marge de 500k€. Concernant les dépenses de fluides, ont été pris en compte pour 2025 les projections selon les marchés en cours et, pour 2026, les projets sur les marchés en cours corrigés d'hypothèses selon les réalisations passées, la fin de marchés à venir et les travaux finalisés. Concernant les autres charges, ont été prises en compte pour 2025 les orientations du budget rectificatif n°1 avec un taux d'exécution de 98,5%, pour 2026, du montant du BI 2025. Concernant la SCSP, ont été pris en compte pour 2025 le CAS pension et le deuxième acompte du COMP et, pour 2026, une progression de 1% par rapport au réalisé prévisionnel de 2025 ainsi que le solde du COMP. Concernant la CVEC, ont été pris en compte pour 2025, le montant du BI 2025 et, pour 2026, une augmentation de 50k€. Concernant les autres subventions, ont été pris en compte pour 2025 le BI 2025 corrigé de la prévision du droit acquis et, pour 2026, la moyenne de 2022 à 2024. Concernant, enfin, les ressources propres, ont été pris en compte pour 2025 le montant réalisé 2024 et, pour 2026, le réalisé prévisionnel 2025 augmenté de 3%.

Emmanuel NERON présente les orientations du BI 2025, et notamment les mesures en faveur des personnels. S'agissant des mesures connues à ce jour qui impactent le BI 2026, il souligne :

- GVT : 1,2 M€ ;
- Campagnes d'emploi 2025 en année pleine : 2 M€ ;
- RIPEC C1 : 515 K€ (compensé - en attente de la notification) ;
- Rémunérations doctorants : 300 K€ (compensé - en attente de la notification) ;
- Probables dépenses sur la protection sociale complémentaire, recrutements COMP et projets structurants ;
- Potentielles évolutions réglementaires (hausse du SMIC, hausse des cotisations, ...).

S'agissant des propositions d'orientations, il présente :

- Une absence de création d'emploi pour le recrutement des enseignants-chercheurs, recrutés uniquement sur des renouvellements ;
- Une republication des postes des enseignants-chercheurs à différer d'un an ;
- Une réinterrogation de la politique de cédésation ;
- Une ouverture de concours à définir ;
- Un repyramidage concernant les filières ITRF et autres.

Emmanuel NERON présente sur ce fondement les projections du résultat 2026 :

CHARGES	2022	2023	2024	Variation 2024/2023	BI 2025	Réalisé prévisionnel 2025	DOB 2026
Taxes associées aux rémunérations	2 283	2 397	2 470	73	2 526	2 526	2 600
Rémunération & charges sociales	175 741	183 237	188 748	5 511	194 074	194 350	198 500
Charges de personnel	178 024	185 634	191 218	5 584	196 600	196 876	201 100
Fluides (eau, gaz, électricité, réseau chauffage)	2 792	4 636	3 172	-1 464	3 778	3 845	3 545
Autres charges	28 178	30 170	29 995	-175	29 903	31 525	29 903
DAA/P	17 001	17 231	18 991	1 760	15 000	15 000	16 000
TOTAL DES CHARGES	225 996	237 671	243 376	5 705	245 281	247 245	250 548
PRODUITS							
SCSP	175 732	184 240	183 758	-482	183 737	186 118	187 979
SCSP COMP			2 142	2 142	1 285	1 285	856
CVEC	1 344	2 078	2 182	104	2 200	2 200	2 250
Sous-total récurrent	177 076	186 318	188 082	1 764	187 222	189 603	191 085
Autres subventions	16 413	23 202	22 027	-1 175	23 928	25 196	20 547
Ressources propres	18 019	19 911	21 260	1 349	19 701	21 260	21 898
<i>Dont produits de cessions d'éléments d'actifs</i>		1		-1			
RAA/P	11 721	11 877	13 502	1 625	9 500	9 500	10 000
TOTAL DES PRODUITS	223 228	241 308	244 871	3 563	240 351	245 559	243 530
RESULTAT	-2 767	3 637	1 495	-2 142	-4 930	-1 686	-7 018

Emmanuel NERON présente également les hypothèses faites en matière d'investissement. Concernant les subventions, ont été pris en compte pour 2025 le BI 2025 corrigé de la prévision du droit acquis et, pour 2026, la moyenne de 2022 à 2024. Concernant les investissements, ont été pris en compte pour 2025 un taux de réalisation de 90% du BI 2025 et, pour 2026, le BAIM, le BP et le GER. Enfin, s'agissant du remboursement de l'emprunt, ont été pris en compte pour 2025 et 2026 le remboursement d'annuité en capital de l'emprunt.

Emmanuel NERON présente sur ce fondement les investissements prévisionnels avec impact budgétaire 2026 :

Projets	Coût	Subventions	Durée	Montant 2026
Regroupement EPU	32,5 M€	26,5 M€	2019 à 2026	5 M€
Rénovation énergétique bâtiment G	3,3 M€	3,3 M€	2024 à 2028	0,1 M€
Bâtiments Grandmont rénovation énergétique des process	3 M€	3 M€	2026 à 2028	0,3 M€
Bâtiment Biologie hospitalo-universitaire 32 B	8 M€	6,5 M€	2025 à 2028	1,1 M€
Equipements sportifs Portalis	4,4 M€	2,4 M€	2025 à 2029	0,3 M€
Bâtiment C des Tanneurs	66 M€	45 M€	2026 à 2032	0,1 M€
Bâtiment H SSE	0,3 M€	0,2 M€	2024 à 2026	0,2 M€
ADAP Tanneurs phase 2	1,6 M€	0 M€	2025 à 2026	1,4 M€

La trésorerie est estimée entre 80 et 95 jours de crédits de paiement hors investissement, le fonds de roulement atteindrait entre 10 et 15 jours hors investissement tandis que le ratio charge de personnels / produits encaissable serait compris en 84% et 86%, soit au-delà des seuils prudentiels.

➤ Conclusion

En conclusion, Emmanuel NERON fait état d'une situation financière difficile en 2026 qui compromet la soutenabilité :

- Un résultat prévisionnel déficitaire inférieur à 10M€ ;
- Des seuils prudentiels qui pourraient ne pas être respectés : un FDR < 15 jours et un ratio dépenses de personnel / recettes encaissables > 83%

Les actions pourront se poursuivre à savoir :

- Maîtriser le cycle d'exploitation pour dégager une capacité d'autofinancement suffisante :
 - o Contenir la hausse de la masse salariale ;
 - o Concentrer les efforts de sensibilisation autour de l'allocation des moyens des universités
- Réaliser des investissements efficaces :
 - o S'appuyer sur le SPSI et le SDE pour diminuer l'impact du coût énergétique et renforcer l'attractivité ;
 - o Rechercher des financements pour limiter l'impact sur notre autofinancement.

L'objectif pour l'établissement est de mettre en œuvre la note d'orientations stratégiques dans ce cadre budgétaire contraint.

➤ Echanges

Arnaud GIACOMETTI souligne que ce débat d'orientations budgétaires met en valeur ce qu'est l'abandon de l'enseignement supérieur et de la recherche par l'Etat depuis 2020. Notamment, la politique d'austérité s'accroît et des choix difficiles devront être réalisés par l'établissement en matière de politique d'emploi. Il s'interroge toutefois sur l'absence de mention du non-renouvellement de CDD.

Emmanuel NERON précise que la décision de revenir au BR 2025 sur cette économie de 150K€ sur la masse salariale inscrite au BI 2025 a déjà été annoncée dans les différentes instances y compris en Conseil d'administration. Concernant l'augmentation de 30M€ de masse salariale, celle-ci est en partie liée à une augmentation de l'activité de l'établissement, et notamment des projets ANR. Il indique que des indicateurs supplémentaires pourront être transmis aux administrateurs.

Arnaud GIACOMETTI s'interroge sur l'immobilier, et notamment sur l'évolution de la question de l'utilisation des locaux libérés par l'EPU sur le site de Lesseps.

Emmanuel NERON précise qu'au BI 2025, a été votée une enveloppe permettant de chercher un prestataire afin de trouver des financements via un mécénat pour réhabiliter le CESR (10M€). Le cahier des charges est en cours de finalisation avec le service de la commande publique. Tant que ces questions n'ont pas été résolues, il n'est pas possible de se prononcer sur l'utilisation des locaux de Lesseps.

Marine MIQUEL se demande si des pistes sont envisagées pour contenir la hausse de la masse salariale et ce qu'implique l'intégration d'une expérimentation.

Emmanuel NERON renvoie aux propositions du débat d'orientation budgétaire qui précise les pistes envisagées pour contenir cette hausse de la masse salariale. Il précise, s'agissant de l'expérimentation, qu'il est pour le moment trop tôt pour se prononcer, ne disposant à ce jour pas des contours du projet du ministère, mais que l'établissement y réfléchit.

Laëtitia LOPES-BRULE demande la date du prochain BR, dans la mesure où il pourrait remettre en cause des CDD s'achevant fin août.

Emmanuel NERON indique que la lettre de cadrage a été transmise la semaine passée à l'ensemble des responsables administratifs et des responsables de service.

Le Conseil d'administration approuve la débat d'orientation budgétaire (31 pour, 0 contre, 1 abstention) par la délibération n°2025-30.

3.4. Plan d'action pluriannuel 2025-2028 pour assurer l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

Laurence TACONNAT, vice-présidente en charge de l'égalité Femmes-Hommes, de la lutte contre les discriminations et du handicap, présente le plan d'actions pluriannuels 2025-2028 pour assurer l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. A titre introductif, elle précise que ce plan est constitué de 57 actions, réparties dans 6 axes stratégiques. Il a été construit avec les représentantes et représentants du personnel et illustre la volonté de notre établissement de s'engager en faveur de l'égalité professionnelle. Il s'inscrit dans la continuité du plan 2021-2024 qui a permis la mise en place des dispositifs nécessaires à la promotion d'une politique d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et à l'élaboration d'une culture de l'égalité permettant de lutter contre toutes les formes de discriminations. L'ensemble des 57 actions ne seront pas présentées au conseil d'administration, mais quelques-unes d'entre elles ont été sélectionnées pour illustrer les propos.

➤ Axe 1 : Favoriser la mixité des métiers et l'égal accès à toutes les fonctions et responsabilités dont celles d'encadrement et d'encadrement supérieur

Cet axe se subdivise en deux parties :

- Favoriser la mixité des métiers : tendre vers un objectif de 60%-40% dans l'ensemble des métiers identifiés ;
- Favoriser l'égal accès des hommes et femmes à toutes les fonctions et responsabilités, dont celles d'encadrement et d'encadrement supérieur.

Cet axe prévoit ainsi notamment que l'égalité des genres passe, entre autres, par la mixité des métiers. Il est donc nécessaire d'identifier les métiers sur lesquels il est prioritaire de travailler en termes de mixité. Ainsi, plusieurs actions et indicateurs sont prévus, notamment :

- Action 1 : suivre de façon annuelle les données de genre des différents métiers de l'université.
- Action 5 : encourager et faciliter la prise de responsabilités des femmes chez les E-C et chez les personnels BIATSS.
- Indicateur Axe 1 : au moins 40% de femmes dans les métiers d'encadrement en 2028

➤ Axe 2 : Evaluer, prévenir et traiter les écarts de rémunération et de déroulement de carrière entre les femmes et les hommes

Cet axe se subdivise en deux parties :

- Faire connaître les écarts de rémunération ;
- Faciliter le déroulement des carrières des femmes pour réduire les écarts constatés avec les hommes.

Cet axe prévoit par conséquent plusieurs actions et indicateurs, dont :

- Action 10 : créer une rubrique « égalité professionnelle » dans le RSU et en synthétiser une fiche récapitulative faisant le focus sur la rubrique « égalité professionnelle » afin de faciliter la lecture et l'interprétation des données égalité ;
- Action 14 : inciter les femmes à demander des avancements et promotions (information/soutien) et assurer des déroulements de carrière équitables par une juste représentation des femmes et des hommes pour ces avancements et promotions.
- Indicateur Axe 2 : Réduire les écarts de salaire entre femmes et hommes de 30% en 2028, en ciblant la tranche d'âge des plus de 30 ans

➤ **Axe 3 : Favoriser l'articulation entre activité professionnelle et vie personnelle**

Cet axe se subdivise en trois parties :

- Développer nos données en matière d'égalité femmes/hommes ;
- Favoriser le déploiement des formations et des actions de sensibilisation à destination des agents et agentes ainsi qu'à destination de l'encadrement ;
- Soutenir la parentalité et encourager les nouvelles formes d'organisation du travail.

Cet axe prévoit par conséquent plusieurs actions et indicateurs, dont :

- Action 15 : se doter d'un baromètre de la Qualité de Vie au Travail (QVT) ;
- Action 16 : initier une enquête sur les raisons du déséquilibre entre les hommes et les femmes concernant l'accès au télétravail ou au temps partiel ;
- Action 19 : Diffuser une « fiche parent » à destination des personnels pour favoriser la connaissance des droits en matière de parentalité et rappelant les principes de non-discrimination liés à la parentalité.
- Indicateur Axe 3 : le baromètre QVT. Il faudra définir une valeur de départ qui sera le résultat de l'enquête que nous lancerons en fin d'année 2025. Cette valeur de départ doit nous permettre de définir une valeur cible pour 2027

➤ **Axe 4 : Prévenir et traiter les discriminations, les actes de violence, de harcèlement moral ou sexuel ainsi que les agissements sexistes**

Cet axe se subdivise en deux parties :

- Prévenir les discriminations, les violences sexistes et sexuelles, le harcèlement moral ;
- Traiter les discriminations, les VSS, le harcèlement moral.

Cet axe prévoit par conséquent plusieurs actions et indicateurs, dont :

- Action 27 : Redéfinir les missions des référentes et référents VSS en lien avec la Mission Égalité-Diversité nommés en 2024. (lettres de mission) ;
- Action 32 : élaborer un bilan de la mise en œuvre des cellules d'écoute et redéfinir leurs objectifs. (pour info : actuellement, un groupe de travail est en cours de constitution) ;
- Action 34 : établir régulièrement un état des lieux des violences au sein de l'université à travers des enquêtes en ligne à destination des personnels, des étudiantes et des étudiants ;
- Indicateur Axe 4 : Nombre de formations suivies sur les VSS.

➤ **Axe 5 : Agir pour la santé des femmes au travail**

Cet axe se subdivise en cinq parties :

- Améliorer la connaissance de la santé au travail des femmes ;
- Sensibiliser et informer sur les risques professionnels et les maladies qui touchent particulièrement les femmes ;
- Améliorer la traçabilité de l'exposition des femmes aux risques professionnels dans les plans de prévention ;
- Permettre aux femmes de disposer de facilités particulières afin de limiter la fatigue liée aux menstruations ou à la maternité ;
- Favoriser l'accès des femmes aux activités sportives du SUAPS.

Sur le constat que près de trois quarts des arrêts de travail concernent les femmes, cet axe prévoit par conséquent plusieurs actions et indicateurs, dont :

- Action 39 : avec l'appui du médecin du travail, organiser des campagnes et relayer les campagnes nationales, notamment sur l'endométriose, la santé mentale et les campagnes liées aux risques résultant de la sédentarité.
- Action 44 : campagne de sensibilisation sur les femmes et le sport, Bouger au bureau.
- Action 46 : établir un bilan genré annuel des femmes ayant suivi les activités sportives du SUAPS.
- Indicateur Axe 5 : Diminution du nombre de maladies professionnelles et d'accidents du travail

➤ **Axe 6 : Installer une culture de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes**

Cet axe se subdivise en trois parties :

- Une organisation favorisant une culture de l'égalité ;
- Informer et former pour développer une culture de l'égalité ;
- Développer les partenariats.

Les universités doivent contribuer à installer une culture de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Partant de ce constat, cet axe prévoit plusieurs actions et indicateurs, dont :

- Action 47 : renforcer le rôle de la Mission égalité diversité pour affirmer son positionnement comme service transversal de coordination ;
- Action 54 : faire un bilan des recherches des laboratoires de l'université sur les questions d'égalité ;
- Indicateur Axe 6 : Nombre de personnels formés à la fresque de la diversité, avec un objectif de 50 % en 2028.

➤ **Discussions**

Emmanuelle HUVER s'interroge sur la notion de « conciergerie » évoquée dans le document.

Laurence TACONNAT précise que de nombreuses personnes, et majoritairement des femmes, sont contraintes de prendre des congés afin de pouvoir aller réceptionner des colis à domicile. L'objectif serait d'expérimenter sur le site du Plat d'Etain la possibilité de recevoir ses colis, afin de pouvoir alléger cette charge qui incombe souvent aux femmes.

Arnaud GIACOMETTI souligne l'importance de favoriser le travail de recherche au sein de l'établissement, notamment dans le cadre de la Chaire « Inclusion au travail » mise en place par l'IAE Tours Val de Loire avec l'appui de la Fondation Rabelais. Par exemple, des travaux sur la prise en charges des maladies chroniques et spécifiques aux femmes pourrait être renforcés, à l'image de ce qui est fait chez certaines entreprises partenaires de la chaire (en particulier, la Banque Populaire Val de France).

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité le plan d'action pluriannuel 2025-2028 pour assurer l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes par la délibération n°2025-31.

3.5. Convention avec le fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique

Laurence TACONNAT, vice-présidente en charge de l'égalité Femmes-Hommes, de la lutte contre les discriminations et du handicap et Solène LOISEAU, chargée de mission handicap présentent la convention avec le fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP).

Fort de la première expérience de convention (2021-2024), l'université de Tours a souhaité s'engager dans un renouvellement de convention avec la FIPHFP afin d'améliorer l'insertion et le maintien en emploi des agents en situation de handicap pour 3 ans (2025-2027). La convention permet donc de structurer les enjeux politiques de l'établissement, de définir ses objectifs et de donner de la visibilité à cette action.

Le budget de la convention 2025-2027 est un budget de 900 400€ financé :

- Par le FIPHFP à hauteur de 619 600 € (taux de participation à 68,81%)
- Par l'université de Tours à hauteur de 280 000€ (taux de participation de 31,19%)

Un budget réparti sur 6 axes (recrutement, reclassement, maintien en emploi, formation communication / sensibilisation, accessibilité numérique)

Il permettra le recrutement de 6 contrats pérennes et de 16 contrats non pérennes, et le reclassement statutaire ou le maintien dans l'emploi de 7 personnes. Ces recrutements permettront à l'établissement de faire évoluer son taux d'emploi direct des bénéficiaires de l'obligation d'emploi pour atteindre 6,10% en 2027.

La future convention s'attachera à explorer les axes de travail suivants :

- Le recrutement d'apprentis et l'accompagnement des acteurs internes impliqués dans le recrutement et l'accompagnement de ces apprentis (procédures non-discriminantes et inclusives sur les questions de genre, de handicap, etc.) ;
- La poursuite d'une campagne d'emploi spécifique en faveur du recrutement et de la promotion des agents bénéficiaires de l'obligation d'emploi ;
- L'intégration d'une demi-journée de formation sur le handicap dans le parcours de formation des nouveaux encadrants de l'université.

Pour rappel, l'actuelle convention a déjà permis :

- La constitution d'un groupe de travail sur la mise en place d'une aide sociale en faveur des personnels bénéficiaires de l'obligation d'emploi pour l'aide à domicile (réuni une fois en 2024) ;
- La constitution d'un groupe de travail sur la mise en accessibilité numérique pour réaliser les projets fixés (réuni quatre fois en 2024).

Enfin, des actions innovantes en la matière seront portées, notamment à travers :

- La chaire « Inclusion au travail et management », soutenue par la fondation Rabelais, et dont les acteurs participent au groupe de travail de l'alliance européenne NEOLAÏA ;
- L'adhésion au réseau Atypie-Friendly, qui constitue un projet financé par le programme « Investissement d'avenir » ;
- La participation au projet NEOLAÏA, dont l'un des piliers est la diversité et l'inclusion.

Hovig TER MINASSIAN s'interroge sur les projections qui sont présentées par le document et se demande si elles constituent des valeurs cibles.

Laurence TACONNAT précise qu'il s'agit de projets par rapport aux années précédentes, et qu'un travail est à réaliser auprès des agents qui ne déclarent pas leur situation de handicap afin de pouvoir les accompagner.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité la convention avec le fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique par la délibération n°2025-32.

4. AFFAIRES FINANCIERES

4.1. Propositions de la commission des moyens du 25 mars 2025

Emmanuel NERON, vice-président du Conseil d'administration, chargé des moyens, des emplois et de l'immobilier présente les propositions de la commission des moyens du 25 mars 2025 :

- Présentation du tableau de recensement des adhésions 2025 de moins de 3 500 euros entrant dans la délégation de pouvoir du Conseil d'administration au Président de l'université ;
- Mise à jour du tableau des modalités de remboursement des frais d'hébergement, de repas et de transport à la suite du décret n°2024-746 du 6 juillet 2024 et proposition d'un modèle d'état de frais ;
- Révision des tarifs du Diplôme universitaire de Comptabilité et de Gestion (DUCG) et de la préparation au Diplôme de Comptabilité et de Gestion (DCG) du Service de formation continue de l'IUT de Tours ;
- Acceptation du don de 20 000€ de l'Association Tours Autogreffe ;
- Participation à l'Institute for Advanced Studies et au financement des opérations et des accueils chercheurs mis en place. L'Université s'engage à verser à Le STUDIUM (Agence régionale de recherche et d'accueil international de chercheurs associés en région Centre-Val de Loire) la somme de 78 000€ ;
- Création ou modification de Tarifs DU_DIU ;
- Création d'une nouvelle formation courte « Le traitement endodontique en toute sécurité ».

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité les propositions de la commission des moyens du 25 mars 2025 par la délibération n°2025-33.

5. RESSOURCES HUMAINES

5.1. Rectification de l'utilisation d'un emploi d'enseignant-chercheur vacant à la rentrée 2025 – session synchronisée

Emmanuel NERON, vice-président du Conseil d'administration, chargé des moyens, des emplois et de l'immobilier présente la rectification opérée sur l'utilisation d'un emploi d'enseignant-chercheur vacant à la rentrée 2025. Il rappelle à ce titre que par une délibération précédente, le conseil d'administration avait approuvé la publication de l'emploi de PR section 06 vacant. Or, le recrutement au titre de l'article 46.1° du décret n°1984-431 est contingenté pour la section 06 et celui-ci n'a pas été retenu par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche.

Avec l'accord de la direction de la composante et du laboratoire, il a été choisi de l'ouvrir le plus rapidement possible au titre de la mutation, ce qui le ferait échapper au contingentement.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité la rectification de l'utilisation d'un emploi-chercheur vacant à la rentrée 2025 par la délibération n°2025-34.

5.2. Utilisation des emplois d'enseignants-chercheurs et d'enseignants vacants à la rentrée 2025 – session fil de l'eau

Emmanuel NERON, vice-président du Conseil d'administration, chargé des moyens, des emplois et de l'immobilier présente l'utilisation des emplois d'enseignants-chercheurs et d'enseignants vacants à la rentrée 2025, et attire l'attention du Conseil d'administration sur quelques modifications mineures à effectuer sur le document qui leur avait été soumis.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité l'utilisation des emplois d'enseignants-chercheurs et d'enseignants vacants à la rentrée 2025 – session fil de l'eau par la délibération n°2025-35.

5.3. Montant et nombre de primes RIPEC C3 pour la campagne 2025

Emmanuel NERON, vice-président du Conseil d'administration, chargé des moyens, des emplois et de l'immobilier rappelle qu'on arrive à la fin du dispositif des PEDR qui seront dès l'année prochaine transformées en primes RIPEC C3. 312 primes RIPEC C3 pourront être renouvelées pour les trois prochaines années (104 par année).

Afin d'atteindre l'année prochaine ces 104 primes C3, il est proposé cette année l'attribution de 101 primes C3.

Arnaud GIACOMETTI rappelle l'existence d'inégalités très fortes entre les établissements quant au montant et au nombre de primes RIPEC C3.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité le montant et le nombre de primes RIPEC C3 attribuables pour la campagne 2025 par la délibération n°2025-36.

5.4. Nombre de PEDR à attribuer pour les personnels hospitalo-universitaires

Emmanuel NERON, vice-président du Conseil d'administration, chargé des moyens, des emplois et de l'immobilier présente le nombre de nouvelles primes d'encadrement doctoral et de recherche (PEDR) aux personnels hospitalo-universitaires qui ne bénéficient pas du RIPEC.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité le nombre de PEDR à attribuer pour les personnes hospitalo-universitaires par la délibération n°2025-37.

6. ÉTUDES ET VIE DE L'ÉTUDIANT

6.1. Propositions de la CFVU du 27 mars 2025 – pédagogie

Stéphanie CARREZ, vice-présidente en charge des formations, présente les propositions de la FCVU du 27 mars 2025 concernant la pédagogie :

- Calendrier de l'année universitaire 2025-2026
- Créations et modifications de diplômes d'université (DU) et inter-universitaires (DIU)

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité les propositions de la CFVU du 27 mars 2025 relatives à la pédagogie par la délibération n°2025-38.

6.2. Propositions de la CFVU du 27 mars 2025 – vie étudiante

Stéphanie CARREZ, vice-présidente en charge des formations, présente les propositions de la CFVU du 27 mars 2025 concernant la vie étudiante :

- Modification du règlement de la commission appel à projets de la commission de vie étudiante et de campus (CVEC) ;
- Bilan financier de la commission appel à projets de la commission de vie étudiante et de campus (CVEC) ;
- Modification des statuts de la commission ad hoc dédiée à l'exonération des droits de scolarité au centre universitaire d'enseignement du français pour les étudiants étrangers (CUEFEE).

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité les propositions de la CFVU du 27 mars 2025 relatives à la vie étudiante par la délibération n°2025-39.

6.3. Propositions de la CFVU du 27 mars 2025 – conventions

Stéphanie CARREZ, vice-présidente en charge des formations, présente les propositions de la CFVU du 27 mars 2025 concernant les conventions :

- Convention de partenariat entre l'université de Tours et le centre régional des œuvres universitaires et locales d'Orléans-Tours (CROUS) ;
- Convention de partenariat entre l'université de Tours et France Université Numérique (FUN) relative au contrat d'exploitation NumériSup ;
- Convention d'unité de formation par apprentissage entre l'université de Tours et le centre de formation des apprentis Centre Val de Loire de de l'AFPPREC.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité les propositions de la CFVU du 27 mars 2025 concernant les conventions par la délibération n°2025-40.

6.4. Propositions de la CFVU du 27 mars 2025 – conventions internationales

Stéphanie CARREZ, vice-présidente en charge des formations, présente les propositions de la CFVU du 27 mars 2025 concernant les conventions internationales :

- Renouvellement - Convention d'échange d'étudiants – Kobe University – Faculty of Law (Japon) - Université de Tours – U.F.R. Droit, économie et sciences sociales ;
- Renouvellement - Convention d'échange d'étudiants - Vellore Institute of Technology (Inde) - Université de Tours ;
- Renouvellement - Convention d'échange d'étudiants - Shibaura Institute of Technology (Japon) - Université de Tours – Polytech Tours ;
- Renouvellement - Convention d'échange d'étudiants - Universidad Científica del Sur (Pérou) - Université de Tours ;
- Création - Convention de coopération et de mobilité - Université Cheikh Anta Diop de Dakar - Département de Psychologie (Sénégal) - Université de Tours.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité les propositions de la CFVU du 27 mars 2025 concernant les conventions internationales par la délibération n°2025-41.

6.5. Dossier de demande d'accréditation de l'INSPE Centre Val-de-Loire

Stéphanie CARREZ, vice-présidente en charge des formations, présente le dossier de demande d'accréditation de l'INSPE Centre Val de Loire à délivrer des formations. Elle rappelle que l'INSPE Centre Val de Loire est une

composante de l'université d'Orléans mais, compte tenu de son spectre académique, le conseil d'administration de l'université de Tours doit également l'approuver.

Arnaud GIACOMETTI s'interroge sur l'absence de mention d'un objectif de prévoir une formation sur l'ensemble des sites.

Stéphanie CARREZ indique que ce document a été élaboré par l'INSPE, en qualité de composante de l'Université d'Orléans, et non de l'Université de Tours.

Le Conseil d'administration approuve le dossier de demande d'accréditation de l'INSPE Centre-Val de Loire (24 pour, 3 contre, 5 abstentions) par la délibération n°2025-42.

7. RECHERCHE ET ETUDES DOCTORALES

7.1. Accord de consortium TEEPEE

Patrick VOUREC, vice-président en charge des sciences avec et pour la société et des écoles doctorales, présente l'accord de consortium TEEPEE. Pour donner suite à la labellisation « Science avec et pour la société » (SAPS) du projet TEEPEE (« inciTEr informEr impliquEr inspirEr »), le conseil d'administration doit approuver l'accord de consortium qui vise à préciser les termes de la collaboration entre les parties au projet.

Pour rappel, le label SAPS porte comme objectifs de :

- Mieux structurer les SAPS au niveau régional ;
- Participer à une amélioration de la recherche participative ;
- Améliorer la médiation, notamment dans le domaine des arts et des sciences ;
- Trouver des points de jonction entre la société civile et le monde académique, avec la désignation de lieux totems (dont un prévu aux Tanneurs).

Plusieurs actions ont déjà été lancées entre le 9 partenaires, et notamment l'organisation de DéTours des Sciences qui pourra sans doute encourager les lycéens à se tourner vers l'enseignement supérieur.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité l'accord de consortium TEEPEE par la délibération n°2025-43.

7.2. Compte-rendu de la commission de la recherche du 18 mars 2025

Daniel ALQUIER, vice-président recherche, présente pour information le compte-rendu de la commission de la recherche du 18 mars 2025, qui s'est déroulée comme suit :

- Présentation de la Fédération de recherche en Infectiologie (FéRI)- Denys Brand ;
- Présentation de Loire Val-Health – Dorothée Leroux ;
- Informations générales ;
- Validation du compte-rendu de la CR du 14 janvier 2025 ;
- Changement de directions adjointes – pour avis : MSH – ISCHEMIA - US 61 (ex PST ASB) - LÉO ;
- Groupe de travail BQEI ;
- Appel à candidatures chercheurs invités : évolution du dispositif.

8. AFFAIRES GÉNÉRALES, JURIDIQUES ET STATUTAIRES

8.1. Rapport d'activité 2023-2024

M. le Président rappelle que le rapport d'activité a été présenté au Congrès de la fin d'année universitaire, et qu'il doit être soumis au vote du conseil d'administration.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité le rapport d'activité par la délibération n°2025-44.

8.2. Charte diversité et inclusion NEOLAïA

Daniel ALQUIER, vice-président recherche rappelle que l'alliance NEOLAïA s'appuie sur trois piliers :

- La transformation numérique ;
- La diversité et l'inclusion ;

- Les transports.

La première action du workpackage n°3 concerne la rédaction et l'adoption par les établissements d'une charte diversité et inclusion. Par conséquent, chacun des membres doit approuver la charte de la diversité et de l'inclusion, qui a fait l'objet d'un travail collectif entre tous.

Thomas SIGAUD rappelle l'importance de prévoir des garde-fous en matière d'adoption de politiques d'inclusion, dont les valeurs sont aujourd'hui mises violemment en danger. Même si l'adoption de cette charte est très encadrée, il rappelle que ces valeurs peuvent mener à des enjeux de définition et de périmètre qui peuvent être délicats dans un contexte d'interculturalité.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité la charte diversité et inclusion NEOLAïA par la délibération n°2025-45.

8.3. Cession de parcelles au syndicat des mobilités de Touraine

M. le Président indique que le Conseil d'administration doit approuver la cession de parcelles du site de Grandmont (1470 m²), pour un montant de 45 817€, au profit du syndicat des mobilités de Touraine, pour la construction et l'aménagement de la ligne 2 du tramway métropolitain. La cession de ces dépendances du domaine public de l'université ne requiert pas de déclassement préalable étant donné que ces parcelles relèveront du domaine public du syndicat des mobilités de Touraine qui y exercera ses compétences.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité la cession de parcelles au syndicat des mobilités de Touraine par la délibération n°2025-46.

8.4. Attribution de logements de fonction par nécessité absolue de service

M. le Directeur général des services indique qu'il est proposé au Conseil d'administration d'approuver :

- L'attribution d'une concession de logement par nécessité absolue de service à M. Jacques Ritz, opérateur logistique à l'UFR de droit, économie et des sciences sociales et de l'institut d'administration des entreprises (logement de 79 m² situé au 50 avenue Jean Portalis à Tours, bâtiment A), à compter du 10 janvier 2025 ;
- L'attribution d'une concession de logement par nécessité absolue de service à M. Johnny Vauzelle, opérateur logistique au pôle des services transversaux des Tanneurs (logement de 70 m² situé au 8 bis rue Fromont à Tours), à compter du 12 mai 2025.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité l'attribution de logements de fonction par nécessité absolue de service par la délibération n°2025-47.

8.5. Délégation de pouvoir au Président pour signer des marchés publics

M. le Président présente au conseil d'administration les deux accords-cadres concernés :

- L'accord-cadre de fourniture de consommables et de petits matériels pour les simulateurs de soins dentaires de l'UFR d'Odontologie de l'université de Tours ;
- L'accord-cadre de conception et de livraisons d'objets promotionnels via une boutique en ligne pour le compte de l'université de Tours.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité la délégation de pouvoir au Président pour signer les deux marchés publics par la délibération n°2025-48.

9. QUESTIONS DIVERSES

9.1. Adoption d'une motion

Hovig TER MINASSIAN indique que les administrateurs de la FSU souhaitent soumettre au vote du Conseil d'administration une motion sur le dépaysement de la section disciplinaire qui sera appelée à traiter les dossiers suite au rapport de l'IGESR sur le bizutage et les VSS des étudiants de médecine. Il précise que la motion proposée est quelque peu différente de celle du conseil académique dans son dernier paragraphe.

Manon GOUREAU désapprouve une motion qui exprime clairement un manque de confiance envers la section disciplinaire et nos propres instances élues démocratiquement. De plus, cette motion dit que les élus de la section disciplinaire doivent être protégés alors qu'on ne leur a pas demandé leur avis, or ils ne se sentent pas forcément concernés par cette problématique.

Arnaud GIACOMETTI précise que la modification proposée n'exprime pas un manque de confiance envers la section disciplinaire, mais que dans la situation qui est celle de l'université de Tours, il s'agit de protéger les étudiant-es membres de la section disciplinaire, étudiant-es qui pourraient se retrouver dans une situation locale difficile, en étant soumis à de fortes pressions internes à l'établissement. A ce jour, les victimes d'agressions sexuelles et personnes soupçonnées sont toujours dans l'établissement, ce qui est particulièrement difficile à vivre pour les victimes. Au vu des éléments connus, Arnaud GIACOMETTI s'étonne par ailleurs que la confrérie de la Faluche et son code n'aient pas encore fait l'objet de condamnations plus fortes.

Maxime LEGRAND indique qu'il faudrait mieux tenir compte des recommandations du rapport de l'IGESR et former les étudiants plutôt que de jeter le discrédit sur les étudiants qui composent la section disciplinaire.

M. le Président indique qu'il serait plus cohérent et efficace d'adopter le même texte que la motion votée par le conseil académique du 22 avril 2025, de surcroît à l'unanimité.

Emmanuelle HUVER déclare qu'il vaut mieux une motion que pas de motion, donc elle se range à l'idée de voter la même motion que le conseil académique. Elle rappelle toutefois qu'il existe une procédure de déport pour les comités de sélection dans le cadre des recrutements et que cela ne jette pas le discrédit sur les collègues qui se sont déportés.

La motion adoptée par le conseil académique que 22 avril 2025 est mise au vote :

Lors du congrès du 28 mars 2025 dernier, le président de l'université de Tours a tenu à faire un long point d'information sur les bizutages et violences sexistes et sexuelles commises lors de soirées étudiantes de la Faculté de Médecine. Il est également revenu sur le plan d'actions mis en place par l'université de Tours, un plan ambitieux préparé suite à la remise du rapport de l'Inspection Générale de l'Éducation, du Sport et de la Recherche (IGESR). Suite aux interventions et demandes d'élus des listes l'Université Ensemble et Autrement pour que la procédure disciplinaire lancée soit dépaycée, le président de l'université de Tours a indiqué qu'il souhaitait lui-même que cette procédure soit dépaycée, malgré la complexité qu'un tel dépaysement peut représenter.

Dans ce contexte et en soutien au président de l'université, le conseil d'administration de l'université de Tours demande officiellement à Mme Elisabeth Borne, Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche de mettre en œuvre les mesures nécessaires afin de permettre le dépaysement de la section disciplinaire saisie à l'encontre des 20 étudiant-es de médecine pour des faits de bizutage et de violences sexistes et sexuelles.

Au vu de la gravité et de l'ampleur des faits et témoignages, le conseil d'administration considère en effet que seule une procédure extérieure à l'établissement est à même d'œuvrer de manière strictement indépendante et impartiale.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité la motion proposée par la délibération n°2025-49.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

À Tours, le

Le Président,

Philippe ROINGEARD